
PRAIRIESKY ROYALTY LTD.

PLACEMENT DE NOUVELLES ACTIONS ORDINAIRES

Le 14 décembre 2016

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à chaque investisseur qui a reçu le présent document et qui a manifesté un intérêt à acquérir les titres offerts.

Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

ÉMETTEUR :	PrairieSky Royalty Ltd. (la « Société »)
ÉMISSION :	8 000 000 d'actions ordinaires de la Société (les « actions »)
MONTANT :	251 200 000 \$
PRIX D'ÉMISSION :	31,40 \$ par action
OPTION DE SURALLOCATION :	Les preneurs fermes auront une option permettant d'acheter un nombre d'actions supplémentaires correspondant à 15 % de l'émission, qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture.
EMPLOI DU PRODUIT :	Le produit net tiré du placement sera affecté au financement de l'acquisition, auprès de Pengrowth Energy Corporation, de redevances dérogatoires brutes de 4 % sur les phases actuelles et futures du projet de pétrole thermique par DGMV Lindbergh, ainsi que de données sismiques sur certains terrains situés en Alberta et en Colombie-Britannique (l'« opération »), et le solde du produit sera affecté au financement d'occasions d'acquisition futures. La clôture du placement n'est pas subordonnée à la clôture de l'opération.
DIVIDENDES :	La déclaration et le versement, par la Société, de dividendes sur les actions sont à la discrétion du conseil d'administration de la Société. Les dividendes sont actuellement payables mensuellement. Le premier dividende auquel auront droit les acquéreurs des actions offertes aux termes des présentes sera le dividende qu'on prévoit déclarer en janvier 2017 et payer vers le 15 février 2017 aux actionnaires inscrits vers le 31 janvier 2017.
INSCRIPTION EN BOURSE :	Une demande sera déposée afin d'inscrire les actions à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). L'inscription sera conditionnelle au respect, par la Société, de l'ensemble des exigences de la TSX. Les actions sont négociées à la TSX sous le symbole « PSK ».
TYPE DE PLACEMENT :	Appel public à l'épargne dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada par voie de prospectus simplifié. Placement privé aux États-Unis à des « acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) en vertu de la Rule 144A prise en application de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> .

PRAIRIESKY ROYALTY LTD.

PLACEMENT DE NOUVELLES ACTIONS ORDINAIRES

Le 14 décembre 2016

MODE DE PLACEMENT :	Prise ferme, sous réserve d'une convention de prise ferme mutuellement acceptable renfermant des clauses extinctives pour cause de forme majeure, de décision d'une autorité de réglementation et de changement important jusqu'à la clôture.
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT :	Admissible pour les REER, les REEE, les FERR, les REEI, les CELI et les RPDB.
TENEUR DE LIVRES :	Valeurs Mobilières TD Inc.
RÉMUNÉRATION DES PRENEURS FERMES :	4,00 %.
CLÔTURE :	Le 6 janvier 2017